

# Les éleveurs adaptent leurs bâtiments à leurs productions

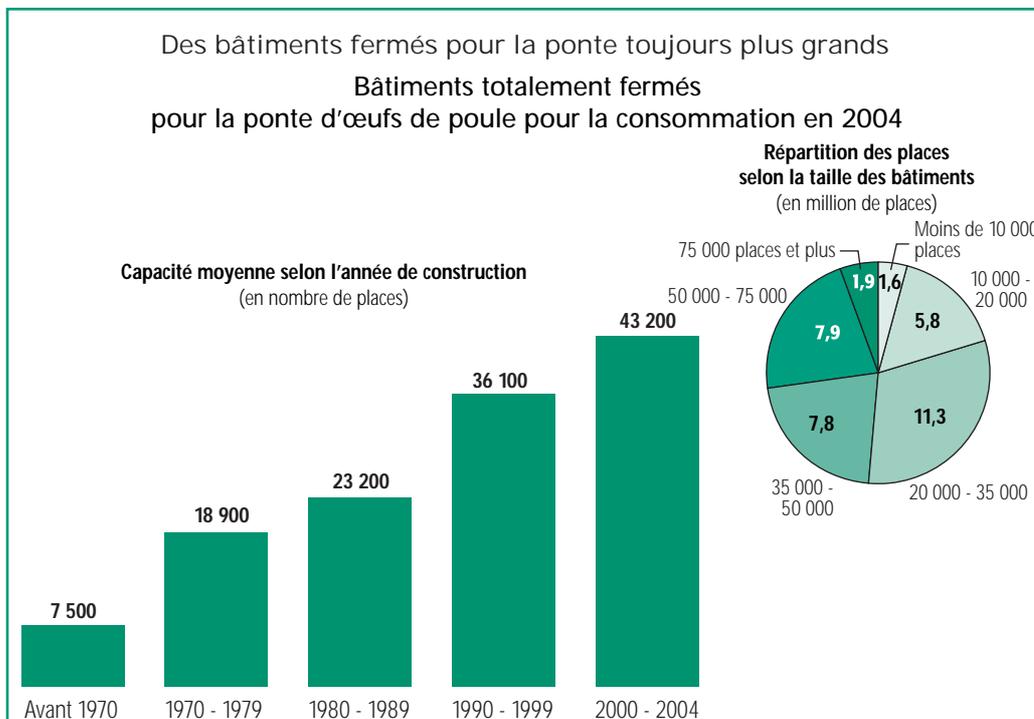
Les éleveurs de poules pondeuses agrandissent leurs bâtiments fermés. La production de chair sous signes de qualité est celle qui résiste le mieux. Les bâtiments de gavage de canards continuent de s'agrandir : les derniers construits disposent de plus de 700 places.

Deux modes de production semblent s'affirmer en aviculture. Pour réduire les coûts, la plupart des éleveurs de poules pondeuses et de canards gras poursuivent l'agrandissement des bâtiments fermés. D'autres de plus en plus nombreux, développent l'élevage avec accès à des parcours pour la ponte ou les poulets de chair. Ils répondent ainsi aux nouvelles aspirations des consommateurs. Cette stratégie,

qui privilégie la qualité, permet aussi aux producteurs de poulets de s'adapter à la grave crise de surproduction qui frappe leur secteur depuis l'année 2001. Elle s'est traduite par une baisse de 10 % de la production entre 2000 et 2004, qui se poursuit depuis le début de l'année 2005.

## 36 millions de places dans des bâtiments fermés

En 2004, l'élevage des poules pondeuses en bâtiments totalement fermés regroupe 36 des 42 millions de places disponibles pour ces poules. La capacité des bâtiments fermés ne cesse d'augmenter. Elle est en moyenne de 43 200 places dans les bâtiments construits de 2000 à 2004 contre 36 100 pour la période de construction 1990-1999. Les bâtiments érigés de 1980 à 1989 peuvent abriter en comparaison 23 200 poules pondeuses. Le passage aux nouvelles normes européennes, qui imposera en 2012 un minimum d'espace aux animaux en cage, se fait progressivement. En 2004, les bâtiments dotés des cages aménageables aux nouvelles normes regroupent 11 millions de places. On en compte près de 23 millions dans des cages non aménageables, et 2,5 millions dans des



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

> élevages au sol sur béton ou terre battue. La capacité des bâtiments augmente notamment en raison d'un recours accru aux cages superposées dans les constructions récentes. La densité moyenne est de 32 places par mètre carré au sol de bâtiment fermé dans les installations postérieures à 2000. Elle est de 15 animaux par mètre carré dans les bâtiments construits avant 1970. Les poules sont plus que jamais élevées dans des bâtiments sans ouverture pour la lumière. L'alternance de l'obscurité et de la lumière artificielle permet de mieux maîtriser la production. Près de 94 % des capacités construites depuis 2000 sont situées dans des bâtiments totalement obscurs. Cette proportion varie de 80 à 90 % dans les bâtiments plus anciens. La ventilation dynamique, la plus efficace, équipe 79 % des capacités d'élevage. L'élevage des poules pondeuses en bâtiments fermés est localisé pour une grosse moitié en Bretagne. Cette région abrite 19 millions de places, dont 10 millions dans les Côtes-d'Armor. Les éleveurs de Rhône-Alpes disposent de 3,4 millions de places essentiellement dans la Drôme, et ceux des Pays de la Loire 3,3 millions dont la majeure partie en Vendée et Maine-et-Loire.

Pour en savoir plus...

■ « À chaque produit son signe de qualité », *Agreste-Primeur*, n° 128, mai 2003.

■ « Aviculture 1994 », *Agreste-Cahiers*, n° 17-18, août 1997.

Le portail de l'Union européenne : [www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)

et le site Internet du Scees : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

## L'obscurité gagne du terrain

Équipement des bâtiments totalement fermés pour la ponte d'œufs de poule pour la consommation en 2004 (en % des places)

Année de construction	Répartition des places par type de bâtiment			Part des places équipées		
	Clair	Semi-obscur	Obscur <sup>1</sup>	D'une ventilation dynamique	D'un brasseur d'air	D'un refroidissement <sup>2</sup>
Avant 1970	7	10	83	68	16	22
1970 - 1979	3	15	81	73	15	16
1980 - 1989	3	16	81	76	28	25
1990 - 1999	1	8	90	88	33	39
2000 - 2004	0	6	94	82	27	32
<b>Ensemble</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>86</b>	<b>79</b>	<b>26</b>	<b>28</b>

1. Avec alternance d'obscurité et de lumière artificielle.  
2. Brumisateur ou refroidissement par « évaporation ».

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

## 5,9 millions de places avec parcours

L'élevage des poules pondeuses avec accès à un parcours, c'est-à-dire dans un bâtiment avec des trappes ouvrant sur un parcours herbeux ou une volière,

## L'élevage des poules pondeuses sur parcours se développe

offre 5,9 millions de places en 2004. Fortement minoritaire, ce mode de production occupe toutefois une position de plus en plus importante. Il est passé

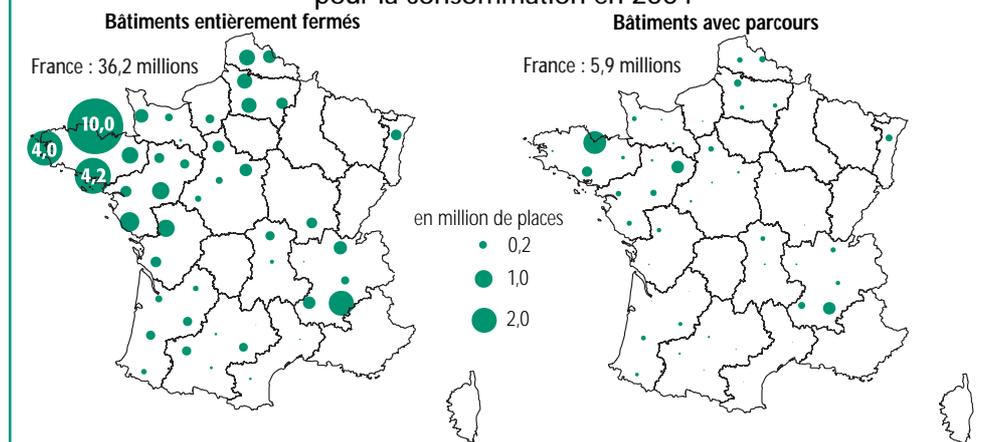
de 4 % des capacités de production d'œufs de consommation en 1994 à 14 % en 2004. Cette part atteint même 26 % dans les bâtiments postérieurs à 2000. Cette progression s'explique par la place prise par les œufs produits de manière alternative depuis une vingtaine d'années. En 2004, on dénombre ainsi près de 230 bâtiments avec parcours construits de 1980 à 1989 et plus de 500 pendant la décennie suivante. Contrairement aux bâtiments fermés, les élevages avec parcours ne se sont pas agrandis depuis 1980. Ils ont en 2004 une capacité moyenne de 4 100 places. Les parcours occupent 2,2 hectares par bâtiment, soit trente-neuf fois la superficie construite. Ils offrent une moyenne de 5 m<sup>2</sup> par poule pondeuse. La Bretagne est la première région française pour la production d'œufs de consommation avec parcours. Elle abrite 2,2 millions de places. On en dénombre 1 million en Rhône-Alpes comme dans les Pays de la Loire.

## Des signes de qualité

Les pertes de marchés à l'exportation contraignent les éleveurs de volailles de chair à réorienter leurs productions. Ils font désormais moins de

## La ponte : primauté à la Bretagne

### Capacités départementales pour la ponte d'œufs de poule pour la consommation en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

> volume et plus de qualité. Les nouveaux bâtiments entièrement fermés, pour poulets, peuvent contenir une moyenne de 14 600 animaux. On peut en mettre 5 000 de plus dans les constructions des années quatre-vingt-dix. Les bâtiments fermés sont à 90 % utilisés pour des poulets dépourvus de tout signe de qualité. La production sous certification de conformité des produits (CCP) constitue leur activité complémentaire. L'élevage des poulets de chair dans des bâtiments sans ouverture pour la lumière ne concerne plus que 41 % des places construites depuis 2000. Il était majoritaire dans les constructions précédentes. Spécificité française, les éleveurs continuent à préférer de beaucoup les sols en terre battue aux sols en béton. L'élevage des poulets de chair en bâtiments fermés est concentré dans l'Ouest. Les éleveurs bretons disposent de la moitié des capacités françaises, et ceux des Pays de la Loire de 19 %.

### Pas de changement d'échelle pour la chair

Les élevages de poulets avec accès à un parcours disposent de 41 millions de places en 2004. Ils regroupent 22 % des capacités de production du secteur.

Des bâtiments pour la chair plus petits Capacités des bâtiments pour les gallus de chair en 2004 (en nombre de places)									
Année de construction	Bâtiments totalement fermés		Bâtiments avec parcours						
	Ensemble		Ensemble		dont pour production				
	Totale (en million)	Moyenne	Totale (en million)	Moyenne	Sous label		Sans signe de qualité <sup>1</sup>		
				Totale (en million)	Moyenne	Totale (en million)	Moyenne	Totale (en million)	Moyenne
Avant 1970	8,8	5 000	2,2	1 500	1,0	2 300	0,9	1 200	
1970 - 1979	28,3	13 500	3,5	2 700	2,5	3 700	0,7	1 700	
1980 - 1989	44,0	17 100	13,0	3 500	10,8	4 100	1,2	1 800	
1990 - 1999	53,4	19 700	16,3	3 100	13,5	3 900	1,5	1 800	
2000 - 2004	7,7	14 600	5,6	3 000	4,2	3 800	0,8	1 900	
<b>Ensemble</b>	<b>142,2</b>	<b>14 700</b>	<b>40,5</b>	<b>3 000</b>	<b>32,1</b>	<b>3 800</b>	<b>5,0</b>	<b>1 600</b>	

1. Hors production sous label, sous AOC, certificat de conformité du produit (CCP) ou biologique.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Cette proportion est toutefois deux fois plus élevée dans les bâtiments construits depuis l'année 2000. Ces nouvelles installations ne changent pas

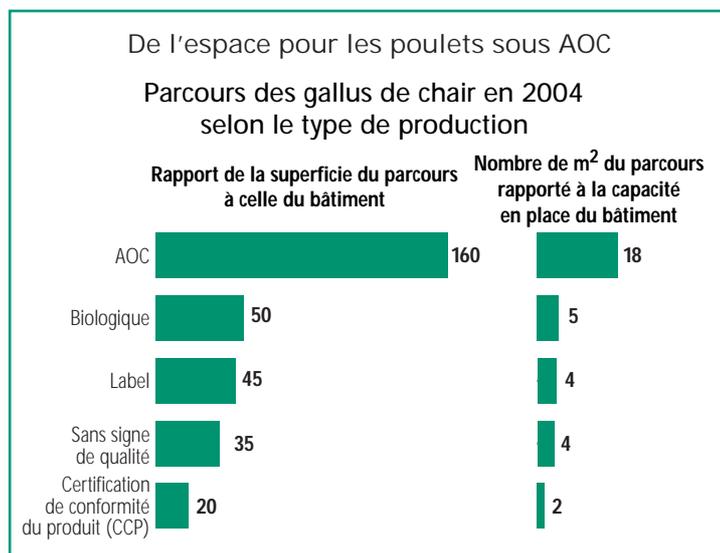
### Les bâtiments avec parcours produisent 80 % de poulets de chair sous label

d'échelle : elles sont toujours conçues pour 3 000 animaux en moyenne. Les bâtiments munis d'un parcours produisent 80 % de poulets de chair sous label.

Avec plus de 3 800 places en moyenne, les bâtiments spécialisés dans les poulets sous label sont les plus vastes. Ceux réservés à l'appellation volailles de Bresse, issue de quelque 300 élevages, sont les plus petits. La superficie des parcours représente environ 20 fois celle des bâtiments dans des productions certifiées. Elle est 45 fois celle des bâtiments pour des volailles sous label, et de 160 fois pour les poulets sous AOC. Avec 12,5 millions de places, les Pays de la Loire sont la première région de poulets sous label. On en compte 4,5 millions en Aquitaine et près de 2,7 millions en Midi-Pyrénées et en Bretagne.

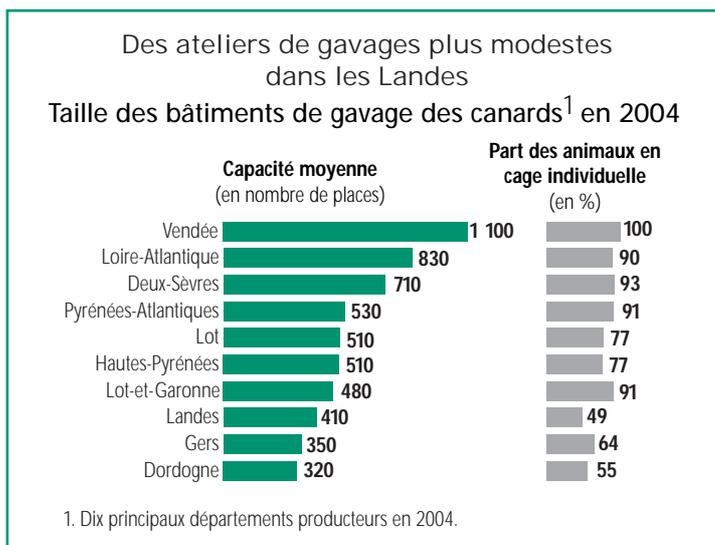
### Les bâtiments de gavage s'agrandissent

Les bâtiments de gavage des canards continuent de s'agrandir. Dans la décennie quatre-vingt, on les construisait pour 420 animaux. Ils en accueillent en moyenne 680 dix ans plus tard. Depuis l'année 2000, la barre des 700 places en moyenne est franchie. En 2004, on dénombre une capacité de gavage de 2,1 millions de canards dans des bâtiments entièrement fermés. Originaires du Sud-Ouest, l'activité s'est beaucoup



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

> développée depuis une trentaine d'années en Vendée. Mais son extension en dehors de ses terres traditionnelles marque le pas. En 2004, les ateliers landais regroupent 22 % des capacités de gavage nationales. On en dénombre 13 % dans le Gers et 11 % dans les Pyrénées-Atlantiques. Les bâtiments vendéens regroupent 10 % des capacités de gavage. Ils se caractérisent par une taille importante, de 1 100 places en moyenne. Les très grandes unités sont rares dans le Gers et plus encore dans les Landes. Dans ces deux départements, les ateliers les plus nombreux ont moins de 500 places, et contribuent néanmoins significativement à la production. En 2004, les canards en cours de gavage sont à 70 % dans des cages individuelles, à 24 % dans des parcs collectifs et à 6 % dans des cages collectives. Le gavage en cage individuelle est



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

systematique dans les grands ateliers. Il est devenu largement majoritaire dans une grande partie du Sud-Ouest, des Pyrénées-Atlantiques au Gers, et de la Dordogne au Lot. Mais l'utilisation de parcs collectifs concerne

encore la moitié des animaux dans les Landes. Les durées de gavage tendent à s'uniformiser. L'opération débute en moyenne sur des canards de 12 à 13 semaines, et dure de 12 à 14 jours selon les régions. Elle est un peu plus rapide en Vendée et dans le Gers que dans les Landes ou dans le Périgord. Les modalités du gavage opposent par contre les grandes zones de production. En Vendée, on gavage 70 % des animaux à la farine de maïs et les autres à la farine et au grain. L'usage exclusif de la farine est encore plus fréquent dans les Pyrénées-Atlantiques. Mais, l'utilisation du grain seul concerne encore 30 % des animaux dans le Gers, 40 % dans les Landes et une petite moitié des animaux en Dordogne.

Scees – Bureau des statistiques animales

## Méthodologie

■ L'enquête aviculture 2004 a été réalisée en France métropolitaine par le Service central des enquêtes et études statistiques en collaboration avec les services déconcentrés de statistique agricole. L'enquête recueille les données structurelles et techniques sur les élevages de volailles, analyse les systèmes de production, et dénombre les animaux produits par espèce. L'enquête aviculture 2004 est une enquête par sondage. La collecte a été faite par des enquêteurs d'octobre à décembre 2004 auprès de 8 130 exploitations dans 48 départements.

■ L'enquête porte sur les exploitations qui ont produit pour la vente en 2004 des volailles de chair

éventuellement gavées, des œufs de consommation ou des œufs à couver. Les seuils d'enquêtes sont fonction des espèces : 1 000 poules pondeuses ou poulettes pour la ponte présentes, 1 000 poulets ou dindes, 500 pintades, pigeons ou cailles, 200 canards à rôtir ou à gaver, 20 oies, ainsi que les bâtiments d'au moins 200 m<sup>2</sup> pour les volailles de chair. Les exploitations commercialisant toute leur production pour le repeuplement en gibier ou pour la chasse, ainsi que celles dont l'activité d'accoureur est l'unique activité avicole, ont été exclues de l'enquête. Le champ de l'enquête représente, dans le recensement agricole 2000, 85 % des poules pondeuses d'œufs de consommation, 93 % des poulets de chair et 94 % des canards gras.